Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_021-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-021

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouigneau** : Johny Delépine.

Gestion de l'exploitation et commercialisation des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire : Avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2030 entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accompagner les projets touristiques et culturels durables"

Rapporteur : Nathalie Bernard

L'île Noire, située en baie de Morlaix près de Plouezoc'h, est une petite île de 120 m² abritant un phare construit en 1845. Automatisé depuis 1938, ce phare, inhabité depuis quelques années sauf pour la partie « feu » servant à la signalisation maritime, a été affecté depuis 2014 au Conservatoire du Littoral au titre de son intervention dans l'ensemble des îlots de la Baie de Morlaix. Morlaix

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_021-DE

communauté, a souhaité préserver ce patrimoine emblématique et le restaurer pour lui donner une seconde vie et développer ainsi, en son sein, un projet d'éco-gîte.

Les travaux d'aménagement ayant été finalisés début janvier 2026, désormais le chantier entre en phase de finalisation (équipements, décoration de l'éco-gîte) afin de lancer la commercialisation des premiers séjours d'ici le mois de juin 2026.

- **L'organisation envisagée avec l'Office de Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée pour la gestion de l'exploitation de l'éco-gîte et la commercialisation des séjours**

Il est proposé de mettre place un avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2026-2030 mise en place entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme ; un avenant qui :
- précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces missions inscrites dans la convention de mandat concernant la commercialisation des séjours,
- attribue à l'office de tourisme communautaire les missions de gestion de l'exploitation de l'éco-gîte (conciergerie, opérations de petite maintenance et réassorts divers),
- indique les éléments permettant de définir la subvention de fonctionnement associée.

En complément de ces missions, l'Office de Tourisme pourra, pour son propre compte :
- Mettre en place des partenariats avec des prestataires de transport afin d'organiser l'acheminement des clients en séjour vers l'éco-gîte de l'Île Noire. Ce service pourra être proposé en option ou intégré à des formules packagées incluant les séjours.
- Développer des collaborations commerciales pour offrir, en complément des séjours, des produits d'accueil (comme des paniers de spécialités locales) ainsi que des produits dérivés (objets souvenirs, goodies et articles promotionnels à l'effigie du phare). Ces initiatives seront soumises à l'obtention d'une autorisation expresse de l'État (Conservatoire du Littoral) et de Morlaix Communauté.

Par ailleurs, Morlaix Communauté sera la seule compétente sur la fixation des tarifs de location de l'éco-gîte. Elle assurera l'acquisition des équipements majeurs, tels que le mobilier et les équipements techniques, ainsi que des premiers équipements courants (ustensiles de cuisine, électroménager, vaisselle, éléments de décoration et de loisirs). Elle se chargera également des travaux de maintenance préventive, de gros entretien, de rénovations légères et, le cas échéant, de réhabilitation lourde.

La subvention de fonctionnement sera destinée à couvrir intégralement les frais engagés par l'Office de Tourisme dans la mise en œuvre de cette nouvelle activité, dont notamment :
- Les coûts RH liés à l'exercice de la mission de gestion de l'exploitation et de commercialisation de l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire
- Les frais liés à la mise en place de la plateforme de réservation et de paiement en ligne
- Les frais engagés pour l'acquisition et le réapprovisionnement des consommables, le réassort d'équipements courants, la réparation et/ou le renouvellement des appareils électroménagers défaillants
- Les dépenses liées aux services de conciergerie, aux interventions de maintenance courante ainsi qu'à l'organisation des navettes de maintenance

Pour la première année de mise en service de l'éco-gîte (2026), le budget prévisionnel est estimé à 38 820 €. Il est annexé à l'avenant n°2. Pour les années suivantes, l'Office de Tourisme présentera chaque année un budget prévisionnel qui sera soumis pour validation par le Conseil de Communauté.

Vu la Convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs 2026-2030 entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix et Monts d'Arrée en date du 15 janvier 2026 ;

Vu le projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation Stratégique 15.3 « Accueillir et aider les porteurs de projets »,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_021-DE

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget principal, section de fonctionnement, gestionnaire TOURISME, nature 65736222, fonction 633, service OT ; et sous réserve de l'approbation du budget 2026 par le Conseil de Communauté ;

Vu l'avis favorable de la commission Économie – Tourisme – Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2030 entre Morlaix Communauté et l'Office de Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée concernant cette mission de gestion de l'exploitation et commercialisation des séjours sur l'éco-gîte du Phare de l'Île Noire,**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 38 820 € à l'Office de Tourisme communautaire afin de couvrir les frais de fonctionnement en lien avec cette nouvelle activité au titre de l'année 2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX